

ARRÊTÉ

portant tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2025

Le Maire de BILLY-BERCLAU,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération en date du 20/11/2007 portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour l'année 2025 le tableau d'avancement au grade de Adjoint d'animation est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade actuel , échelon	Promouvable à partir de
LOHEZ Laetitia	Adjoint d'animation principal de 2ème classe , échelon 8	01/07/2025

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade

	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

Article 1 :

Pour l'année 2025 le tableau d'avancement au grade de Adjoint technique principal est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade actuel , échelon	Promouvable à partir de
KINCEL Marie Christine	Adjoint technique principal de 2ème classe , échelon 8	01/07/2025

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade

	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

Article 1 :

Pour l'année 2025 le tableau d'avancement au grade de Agent de maîtrise principal est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade actuel , échelon	Promouvable à partir de
HENNEBOIS Jerémy	Agent de maîtrise , échelon 8	01/09/2025



Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	1		1
Agents susceptibles d'être promus	1		1

Article 1 :

Pour l'année 2025 le tableau d'avancement au grade de Adjoint d'animation p est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade actuel , échelon	Promouvable à partir de
VERON Fanny	Adjoint d'animation , échelon 7	01/10/2025

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

Article 1 :

Pour l'année 2025 le tableau d'avancement au grade de Animateur principal comme suit :

Nom, Prénom	Grade actuel , échelon	Promouvable à partir de
LAMOUR Catherine	Animateur , échelon 9	01/10/2025

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

Article 1 :

Pour l'année 2025 le tableau d'avancement au grade de Assistant de conse principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade actuel , échelon	Promouvable à partir de
BERNARD Martine	Assistant de conservation deu patrimoine , échelon 11	01/10/2025

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

Article 1 :

Pour l'année 2025 le tableau d'avancement au grade de Adjoint technique est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade actuel , échelon	Promouvable à partir de
CALOIN Dominique	Adjoint technique , échelon 8	01/10/2025

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

Article 1 :

Pour l'année 2025 le tableau d'avancement au grade de Adjoint administratif est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade actuel , échelon	Promouvable à partir de
DUBOIS nathalie	Adjoint administratif principal de 2ème classe , échelon 9	01/01/2025

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

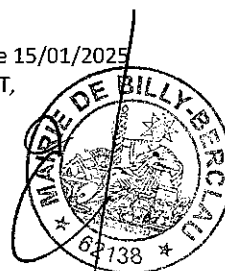
Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à BILLY-BERCLAU, le 15/01/2025
Le Maire Steve BOSSART,



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au Centre de Gestion le 15/01/2025